



Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel

**Rapport à l'appui d'une demande de crédit de fr. 37'100.-
afin de réfectionner les abords de Pury 5 ainsi que
de la montée du chemin menant au terrain de sport**

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Le Conseil communal souhaite réfectionner les abords de l'immeuble Pury 5, afin d'une part, offrir aux habitants du quartier des places supplémentaires de stationnement et d'autre part, de rendre l'endroit agréable et attractif.

Effectivement, la situation actuelle n'est pas valorisante pour le quartier, et il est certain qu'il s'agit d'une des raisons expliquant les difficultés à louer les appartements communaux situés à Pury 3 et 5.

La création de places de parc permettrait de libérer la chaussée de véhicules en stationnement.

La réfection du surfacage de la place et du chemin menant au terrain de sport des Prises permettrait d'obtenir un endroit propre et dont les eaux pluviales s'écouleraient à satisfaction. Actuellement, les grilles doivent être vidées après chaque crue.

Cette décision est prise suite aux modifications intervenues au niveau du dossier du nouveau lotissement des Prises, qui devait initialement intégrer cette réfection.

Ce schéma image le projet :



Comme vous pouvez le constater, cinq places de parc seraient créées en-dessous de l'immeuble Pury 5 et surfacées au moyen de goudron.

Des véhicules stationnent déjà à cet endroit, qui n'est revêtu actuellement que d'herbe et de gravier.



Deux autres nouvelles places de parc seront créées à l'Est de l'immeuble Pury 5, puisque la surface nécessaire est à disposition.



La flèche sur le précédent schéma indique la partie du chemin communal qui serait réfectionnée.

Sa pente serait modifiée afin de permettre un écoulement des eaux pluviales optimal.

Actuellement, le gravier de ce chemin ravine sur la rue Pury, et bouche les grilles d'évacuation de l'eau, qui doivent constamment être nettoyées.



Les devis s'articulent ainsi :

Réfection du chemin : Montant total devisé pour les 75m sur 2m80 :	Fr. 14'083.--
Création de places de parc : Montant total devisé pour les sept places de parc :	Fr. 17'382.--
Divers et imprévus (~10% de fr. 31'465.-) :	<u>Fr. 3'014.55</u>
Total HT :	Fr. 34'479.55
TVA (7.6% de fr. 34'465.-) :	<u>Fr. 2'620.45</u>
Total TTC :	<u>Fr. 37'100.--</u>

Par conséquent, le Conseil communal prie les membres du Conseil général de prendre ce rapport en considération et de voter l'arrêté suivant :



Commune des Ponts-de-Martel

ARRÊTÉ

Le Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel,

vu le rapport du Conseil communal, du 27 novembre 2007,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,

sur proposition du Conseil communal

Arrête :

Article premier : Un crédit de fr. 37'100.- est accordé au Conseil communal pour lui permettre de réfectionner les abords de l'immeuble Pury 5, ainsi que de la montée du chemin menant au terrain de sport.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements sous la rubrique I620.501.13. Elle sera amortie à raison de 2,5% l'an.

Article 3 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les Ponts-de-Martel, le 11 décembre 2007

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le Président, La secrétaire,

Claude Robert

Flavia Maire